

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mercredi, 23 novembre 2011
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la ville de	Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Daniel Meunier, représentant de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
	Réal Brunelle, représentant de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Internet haute-vitesse :
 - 3.1. Rapport de l'appel de propositions et recommandation au MAMROT des fournisseurs Internet par zone
 - 3.2. Demande de résolution d'appui de la part des municipalités visées par les zones à desservir
4. Pacte rural : rapport du comité régional du 17 novembre
 - 4.1. Projets déposés et projets non-admissibles
 - 4.2. Rencontres des comités locaux
5. Prévisions budgétaires 2012 :
 - 5.1. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2012 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration générale, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte rural, transport collectif, abattage d'arbres, pépinière régionale de feuillus, pépinière de bandes riveraines, carrières et sablières, Jeunes en mouvement B-M et ingénierie (PIQM-3))
 - 5.2. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2012 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
 - 5.3. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2012 pour dix-huit (18) municipalités (transport adapté)
 - 5.4. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2012 pour seize (16) municipalités (évaluation)
 - 5.5. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2012 pour quinze (15) municipalités (Code municipal)

6. Rapport du comité d'aménagement du 9 et du 17 novembre :
 - 6.1. Demande d'avis à la CPTAQ (structures de Bell et H-Q)
 - 6.2. Projet de journée de réflexion des enjeux régionaux en aménagement
 - 6.3. Certificat de conformité :
 - 6.3.1. Règlement 2011-10-329 municipalité de Sainte-Sabine*
 - 6.3.2. Règlement 388 Ville de Farnham
 - 6.3.3. Confirmation de conformité : Règlement 1734 et les seconds projets de règlements 1735 et 1736 pour fins de concordances de Cowansville
 - 6.3.4. Règlement 1737 Ville de Cowansville
 - 6.3.5. Règlement 1738 Ville de Cowansville
 - 6.3.6. Règlements 2011-10302; 2011-10303 et 2011-10304 municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
 - 6.4. Avis préliminaire : 1^{er} projet de règlement 876-72-2011 de Bromont
 - 6.5. Autorisation de discussion afin de déterminer des mesures de compensations pour la perte de terres agricoles
7. Dossiers cours d'eau :
 - 7.1. Nomination Lucien Méthé : Travaux d'aménagement de la branche 18 du cours d'eau Groat à St-Armand
 - 7.2. Nomination de Lucien Méthé : Étude hydrologique cours d'eau (rue Dépôt) à Stanbridge East
 - 7.3. Nomination Lucien Méthé : Travaux d'aménagement de cours d'eau (rue Boulanger) à Sutton
 - 7.4. Nomination Florian Bernard : Travaux d'aménagement de cours d'eau (Chemin Burnett) à Sutton
8. Rapport du comité de sécurité incendie du 10 novembre :
 - 8.1. Gestion du schéma de risques en sécurité incendie de la MRC – autorisation de conclure une entente avec la ville de Bromont
9. Demande d'appui de principe pour le dépôt d'une demande de *Jeunes en mouvements Brome-Missisquoi* auprès de la CRÉ Montérégie Est
10. Octroi du contrat pour l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de l'évaluation
11. Inspectrice temporaire en évaluation : entente avec la MRC le Haut-Richelieu
12. Rapport du comité administratif du 7 novembre :
 - 12.1. Suivi du dossier de l'agrandissement de l'édifice
 - 12.2. Adoption du règlement 09-1111 relatif à la tarification des biens et services
13. Embauche de la technicienne en comptabilité à 3 jours semaine en 2012
14. Projet de valorisation des matières organiques : Appui à la Régie
15. Autorisation de procéder à l'achat des tablettes électroniques iPad 2 et spécifications particulières des maires
16. Résolution : Adhésion du programme d'infrastructures Québec Municipal volet 3
17. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2012
18. Rappel : choix des comités de travail pour 2012
19. Correspondance
20. Questions diverses :
21. Deuxième période de questions du public
22. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

399-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
 APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Alfonso Gagliano, propriétaire du vignoble *Gagliano* situé dans la municipalité de Dunham, informe les maires de l'importance de l'apport financier de la MRC à la Maison régionale de tourisme des Cantons de l'Est située à la sortie 68 de l'autoroute 10

pour la vitalité des vignobles. Monsieur Gagliano demande au conseil de la MRC de trouver une solution, malgré les contraintes financières actuelles.

PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES :
RECOMMANDATION AU MAMROT DES FOURNISSEURS INTERNET PAR ZONE

400-111

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel de propositions pour la desserte d'internet haute-vitesse par zones le 21 septembre 2011, conformément à la résolution 321-0911;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des propositions ont été déposées au centre administratif de la MRC au plus tard le mercredi 16 novembre 2011 à 11h00;

CONSIDÉRANT que seules deux entreprises ont déposé une proposition, soit les entreprises *Télécommunications Xittel* pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, et 10 et *Xplornet* pour les 10 zones en plus de la zone résiduelle et de la zone de 10%;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Télécommunications Xittel* prévoit recourir à la technologie Wimax alors que la proposition déposée par *Xplornet* recourt à la technologie satellitaire;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni afin d'évaluer la conformité de chacune des propositions;

CONSIDÉRANT que suivant la grille de pointage et l'analyse du comité de sélection, la technologie Wimax prime sur la technologie satellitaire pour des raisons techniques.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:

De recommander au MAMROT d'accorder, avant le 31 décembre 2011, dans le cadre du Programme « Communautés rurales branchées » le contrat pour la desserte d'Internet haute-vitesse à l'entreprise *Télécommunications Xittel* pour les zones 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, et 10 du territoire de Brome-Missisquoi et d'accorder le contrat pour la desserte d'internet haute-vitesse à l'entreprise *Xplornet* pour la zone 6, la zone résiduelle et la zone de 10% du territoire de Brome-Missisquoi, telles qu'identifiées dans l'étude de Yuvo inc. de septembre 2011.

Néanmoins, la MRC souhaite émettre une mise en garde au MAMROT relativement à trois volets concernant la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel* :

1. Utilisation de la bande du 3.65GHz près de la frontière

Que le MAMROT tienne compte que la proposition de *Xittel* propose l'utilisation de la bande 3.65GHz, soit une bande semi-licenciée qui a certaines restrictions quant à son utilisation près de la frontière Canado-américaine selon la réglementation d'Industrie Canada.

2. Débordement de la couverture sans fil au-delà des zones indiquées

Que les couvertures proposées par la compagnie *Xittel* débordent du périmètre des zones visées par la demande de propositions de la MRC.

3. Prix par ménage

Que la proposition soumise par *Xittel* identifie 4 différents coûts totaux de financement requis variant en moyenne entre 623 \$ et 1 245 \$ par ménage.

Enfin, advenant le cas où le MAMROT refuse de conclure une entente avec *Xittel*, la MRC Brome-Missisquoi recommande que l'entreprise *Xplornet* desserve l'ensemble des zones visées par l'appel de propositions.

ADOPTÉ

PACTE RURAL : PROJETS NON ADMISSIBLES

401-1111

CONSIDÉRANT que les infrastructures de loisirs ne sont plus admissibles au Pacte rural sauf dans le cas de Cowansville qui était exclue du premier Pacte rural;

CONSIDÉRANT que les projets d'infrastructures municipales tombent sous la responsabilité des municipalités et villes;

CONSIDÉRANT que les projets de partenariat privé où les retombées économiques seront affectées à l'entreprise privée et/ou les infrastructures seront la propriété de l'entreprise privée

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

Que les projets suivants déposés dans le cadre du Pacte rural ne sont pas admissibles au fonds :

Secteur	Promoteur	Description du projet
Est	Village de Brome	Installation d'une toilette publique au parc municipal
Ouest	Ville de Farnham*	Asphaltage de 4 kilomètres de la piste cyclable la Montérégiade
Centre	Municipalité de Brigham	Projet de jeux d'eau
Centre	Ville de Dunham	Prolongement du câble de Vidéotron dans le secteur du Lac Selby
Centre	Ville de Dunham	Installation de bassins d'infiltration et de rétention pour le lac Selby

* L'asphaltage de la piste cyclable est non admissible. Par contre, les coûts liés au déplacement du kiosque touristique au Marché de la Station Gourmande sont recevables.

ADOPTÉ

**ADOPTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 :
ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

402-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

Administration	2 284 569
Jeunes en Mouvement B-M	226 679
Transport Collectif	138 938
Entretien édifice	142 761
Aménagement du territoire	766 921
Sécurité incendie	63 502
Matières résiduelles	220 425
Cours d'eau	673 263
Pacte rural	501 689
Abattage d'arbres	38 391
Pépinière régionale feuillus	30 398
Pépinière de bandes riveraines	49 407
Carrières et sablières	1 428 987
PIQM-3 ingénierie	295 681

ADOPTÉ

**ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS**

403-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de la ville de Bromont) pour l'activité de sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 22 500 \$.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
CONCERNANT 18 MUNICIPALITÉS

404-1111

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 concernant dix huit (18) municipalités (à l'exception de Bromont, Lac Brome et Brome) pour l'activité du service de transport adapté pour un montant de 672 023 \$

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

405-1111

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 concernant seize (16) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Lac Brome et Farnham) pour l'activité du service de l'évaluation municipale pour un montant de 440 407 \$.

ADOPTÉ

ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012
CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS

406-1111

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception des villes de Bedford, Bromont, Cowansville, Dunham, Lac Brome et Farnham) pour l'activité Code municipal pour un montant de 30 391 \$.

ADOPTÉ

DÉPLACEMENT DE STRUCTURES DE BELL ET D'HYDRO-QUÉBEC :
AVIS À LA CPTAQ

407-1111

CONSIDÉRANT que la compagnie Infrastructel inc. demande à la CPTAQ l'autorisation pour utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 24 m², à être prise sur une partie du lot 370, du Cadastre de la paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, de la circonscription foncière de Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la demande vise à déplacer les structures de Bell et Hydro-Québec (poteaux, câblage, encrages), suite à l'élargissement de la route 235 dans la municipalité de Farnham;

IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande déposée auprès de la CPTAQ par la compagnie Infrastructel inc. concernant l'autorisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie d'environ 24 m², à être prise sur une partie du lot 370, du Cadastre de la paroisse de Saint-Romuald-de-Farnham-Ouest, de la circonscription foncière de Missisquoi dans le but de déplacer les structures de Bell et Hydro-Québec (poteaux, câblage, encrages), suite à l'élargissement de la route 235 dans la municipalité de Farnham et d'indiquer à la CPTAQ que cette

demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 211-10-329 SAINTE-SABINE

408-1111

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 22 novembre 2011 son règlement numéro 2011-10-329;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2007-07-291 vise à :

- Modifier la marge de recul avant à 7 mètres pour les zones Mix-01 et R1-10 ;
- Ajouter des dispositions pour les constructions dérogatoires afin de permettre leur agrandissement selon certaines dispositions.

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 2011-10-329 de la municipalité de Sainte Sabine **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 388 VILLE DE FARNHAM

409-1111

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 7 novembre 2011 son règlement numéro 388;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à:

- Agrandir la zone P1-05 à même la zone H1-06 (Parc Uldège-Fortin) ;
- Modifier la grille des spécifications de la zone P1-05.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

APPUYÉ PAR TOM SELBY

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement numéro 388 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CONFIRMATION DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1734 ET LES SECONDS PROJETS DE RÈGLEMENTS 1735 ET 1736 DE LA VILLE DE COWANSVILLE POUR FINS DE CONCORDANCE

410-1111

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 1^{er} novembre 2011 le règlement 1734 et les seconds projets de règlements numéro 1735 et 1736;

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville souhaite adopter ces règlements de concordance afin de se conformer au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le règlement 1734 concerne le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement 1735 concerne le zonage ;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement 1736 concerne le lotissement;

IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER

APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX

ET RÉSOLU:

De **confirmer la conformité** du règlement numéro 1734 de la ville de Cowansville aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'aviser la ville de Cowansville que les seconds projets de

règlements 1735 et 1736 sont **conformes** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

411-1111

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1737 VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 1^{er} novembre 2011 son règlement numéro 1737;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cowansville souhaite adopter ce règlement de concordance afin de se conformer au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le règlement 1737 concerne la construction;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1737 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

412-1111

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1738 VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 1^{er} novembre 2011 son règlement numéro 1738;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cowansville souhaite adopter ce règlement de concordance afin de se conformer au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le règlement 1738 concerne les permis et les certificats

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1738 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

413-1111

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 2011-10302; 2011-10303
2011-10304, 208-03305; 2008-03306 ET 2008-03307
DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace a transmis à la MRC le 9 novembre 2011 les règlements 2011-10302; 2011-10303 et 2011-10304;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ignace souhaite adopter ces règlements de concordance afin de se conformer au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le règlement 2011-10302 concerne le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement 2011-10303 concerne le zonage ;

CONSIDÉRANT que le règlement 2011-10304 concerne le lotissement;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste que les règlements suivants sont conformes au schéma d'aménagement et ne nécessitent pas de modification :

- Règlement 2008.03305 concernant la construction
- Règlement 2008.03306 concernant les conditions d'émission des permis de construction
- Règlement 2008.03307 concernant les permis et les certificats

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements numéro 2011-10302, 2011-10303, 2011-10304, 2008.03305, 2008.03306 et 2008.03307 de la municipalité de St-Ignace **conformes** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**AVIS PRÉLIMINAIRE: PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT 876-72-2011 DE LA VILLE DE BROMONT**

414-1111

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 9 novembre 2011 son premier projet de règlement numéro 876-72-2011;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement modifie le règlement de zonage afin d'ajouter une parcelle de terrain à la zone R04-457 à même une partie de la zone A04-402, soit le Golf Royal Bromont;

CONSIDÉRANT que Le lot visé est contigu au périmètre urbain de la ville de Bromont où il y a présence des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que cette modification n'entraînera aucun impact relativement aux distances séparatrices pour les entreprises agricoles existantes;

CONSIDÉRANT qu'au schéma d'aménagement de La Haute-Yamaska, le lot visé est situé dans l'aire agricole, la fonction résidentielle et récréation intensive sont à restreindre ou à autoriser de façon marginale. Il y a donc intérêt à consolider cet usage existant à cet endroit afin de préserver l'homogénéité de l'aire agricole;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'aviser la ville de Bromont que son premier projet de règlement numéro 876-72-2011 est **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE DISCUSSION AFIN DE DÉTERMINER DES MESURES DE
COMPENSATIONS POUR LA PERTE DE TERRES AGRICOLES**

415-1111

CONSIDÉRANT que l'implantation de résidences en zone agricole a pour effet de bannir à jamais cette superficie pour des fins agricoles;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir et de protéger les terres agricoles sans toutefois y compromettre la survie des municipalités locales;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Bromont relativement au projet de développement impliquant l'implantation de résidences en zone agricole dans le cadre du projet du club de golf le Royal Bromont;

CONSIDÉRANT que ladite demande viendra amputer une douzaine d'hectares de terres agricoles;

CONSIDÉRANT que lors de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Brome-Missisquoi, il a été convenu de trouver des mesures compensatoires à la perte d'activités et de territoire agricole;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

D'entreprendre des discussions avec la ville de Bromont, dans le contexte de leur demande relativement au projet de développement impliquant l'implantation de résidences en zone agricole dans le cadre du projet du club de golf le Royal Bromont, afin de prévoir certaines mesures de compensation pour des fins agricoles et d'en déterminer les modalités.

ADOPTÉ

**NOMINATION : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 18
DU COURS D'EAU GROAT À SAINT-ARMAND**

416-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien de la branche 18 du cours d'eau Groat selon la demande de la municipalité de Saint-Armand, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts entre les municipalités concernées conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT À BMI POUR UNE ÉTUDE
HYDRAULIQUE À STANBRIDGE EAST – COURS D'EAU RUE DÉPÔT**

417-1111

CONSIDÉRANT des problématiques de débordement du ruisseau traversant la rue Dépôt en amont d'une canalisation, la municipalité de Stanbridge East a dû mettre en place des mesures d'urgence pour venir en aide à ses citoyens;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-10-07 adoptée par la municipalité de Stanbridge East, demandant à la MRC d'analyser et d'étudier la problématique du débordement du cours d'eau de la rue Dépôt et d'évaluer les pistes de solution pour régler définitivement le problème de débordement de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence exclusive relativement à tout cours d'eau, le tout conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à monsieur Lucien Méthé de BMI Experts Conseils inc. pour effectuer une étude hydraulique relativement au cours d'Eau de la rue Dépôt à Stanbridge East.

ADOPTÉ

**NOMINATION : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU
SANS DÉSIGNATION– 352-354 CHEMIN BOULANGER À SUTTON**

418-1111

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement de cours d'eau déposée par la ville de Sutton dans sa résolution 2011-11-500 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC de Brome-Missisquoi a compétence sur les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT la problématique de débordement du cours d'eau entre les deux propriétés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'aménagement du cours d'eau selon la demande de la municipalité de Sutton, pour déterminer les travaux à réaliser afin de régler la problématique de débordement du cours d'eau entre les 352 et 354 Boulanger, de délimiter le bassin versant des travaux, de faire rapport au Conseil de la MRC sur les

travaux à intervenir, et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

ADOPTÉ

**NOMINATION : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SANS
DÉSIGNATION – 208 CHEMIN SMITH HILL À SUTTON**

419-1111

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement de cours d'eau déposée par la ville de Sutton dans sa résolution 2011-10-499 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC de Brome-Missisquoi a compétence sur les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que la demande vise une petite portion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT le projet pilote encours visant à expérimenter une gestion des travaux d'entretien de cours d'eau à l'interne ;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU**

QUE les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués avec les ressources internes de la MRC dans le cadre du projet pilote;

QUE le conseil autorise l'embauche de Florian Bernard, afin de recourir à ses services professionnels d'ingénierie pour fournir à la MRC et au gestionnaire aux cours d'eau le soutien professionnel de manière à s'assurer que les travaux de génie, tant au plan de la préparation des plans et devis qu'au stade de la réalisation des dossiers de cours d'eau, sont préparés sous sa direction et sa surveillance immédiate, pour être conformes aux normes en vigueur et aux règles de l'art. À cet effet, M. Bernard dispose d'une banque d'environ 10 heures accessibles à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012, au tarif horaire de 85\$ sous forme de services professionnels. Au même titre que les autres employés de la MRC, cette dernière prend fait et cause pour les gestes et actions posées par M. Bernard dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉ

**GESTION DU SCHÉMA DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC –
ENTENTE AVEC LA VILLE DE BROMONT**

420-1111

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter une personne compétente autant dans un poste de gestionnaire régional que dans un poste de technicien comprenant la réalité des services d'incendie sur le terrain;

CONSIDÉRANT que la MRC a décidé d'offrir à l'ensemble de ses municipalités locales, la possibilité de présenter une offre de service afin d'effectuer le travail de coordination du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que seule la Ville de Bromont a déposé une offre de service afin de prendre en charge la réalisation dudit mandat pour lequel la MRC demeure toutefois l'entité responsable légalement pour la gestion du schéma de risque auprès des autorités concernées;

CONSIDÉRANT que le comité régional en sécurité incendie accepte l'offre de la Ville de Bromont et la recommande au conseil;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fautoux, préfet et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, une entente avec la Ville de Bromont afin que leur service de sécurité incendie soit mandaté pour effectuer, au nom et pour le compte de la MRC, la gestion, la mise à jour et la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'APPUI DE PRINCIPE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROJET
AUPRÈS DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST**

421-1111

CONSIDÉRANT que les cinq offices municipaux d'habitation de la MRC, situés à Cowansville; Lac-Brome; Sutton; Farnham et Bedford (ville), désirent mettre en place un programme de jardinage;

CONSIDÉRANT que l'organisme promoteur est l'office municipal de Bedford;

CONSIDÉRANT que les intervenants du CSSS la Pommeraie souhaitent s'impliquer afin de favoriser la prise en charge par le milieu;

CONSIDÉRANT que Jeunes en mouvement souhaite participer au projet « On jardine! », lequel s'inscrit au plan d'action de Jeunes en mouvement qui a déjà un budget pour organiser des formations du programme Jeunes Pousses dans le milieu communautaire;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à favoriser le pouvoir d'agir des gens sur leur alimentation;

CONSIDÉRANT que les partenaires mentionnés plus haut, soit les cinq offices municipaux d'habitation de la MRC ainsi que le CSSS la Pommeraie, sont intéressés à participer à l'appel de projet pour le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie en Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de la CRÉ Montérégie Est permettrait d'acheter des bacs à jardiner, de la terre et des semences, etc.

CONSIDÉRANT que ces infrastructures resteront dans le milieu et permettront de promouvoir une approche de communauté face à la culture et à la saine alimentation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN
ET RÉSOLU:**

D'appuyer unanimement la demande de l'office municipal de Bedford relativement au projet « On jardine! », laquelle devra être déposée auprès de la CRÉ Montérégie Est.

ADOPTÉ

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT
D'UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE DE L'ÉVALUATION**

422-1111

CONSIDÉRANT que la demande de prix pour l'achat d'un nouvel véhicule pour le service de l'évaluation fut envoyée à plusieurs concessionnaires de la région, conformément à la résolution 392-1111 le 16 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu six propositions;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat au concessionnaire Nissan afin d'acheter la Nissan Versa Berline 2012 au prix de 16 530,52, taxes incluses, déduction faite de la reprise de l'ancien véhicule de l'évaluation, le tout tel que stipulé dans l'offre déposée. D'autoriser Monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer les documents nécessaires et à agir au nom et pour le compte de la MRC lors de cette transaction.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

INSPECTRICE TEMPORAIRE EN ÉVALUATION :
ENTENTE AVEC LA MRC LE HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT l'absence au travail prolongée d'une ressource en évaluation pour une durée indéterminée;

423-1111

IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :

De retenir temporairement les services de l'inspectrice en évaluation de la MRC Le Haut-Richelieu, Madame Sylvie Lavigueur, à raison de trois (3) jours semaine (mardi, mercredi et jeudi) pour une période maximale d'un an et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à conclure une entente à cet égard au nom et pour le compte de la MRC avec la MRC Le Haut-Richelieu.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

RÈGLEMENT 09-1111
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES
DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

424-1111

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une tarification applicable pour les demandes particulières concernant les biens et services offerts par la MRC conformément à l'article 244.2 de la Loi sur la Fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 15 novembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR ROLLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU:

D'adopter le règlement 09-1111 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ POUR 2012

425-1111

CONSIDÉRANT que la résolution d'embauche 193-0511 de Madame Andrée Veilleux fut pour une période de trois (3) mois en remplacement de Madame Jocelyne Jeanson durant son congé de maladie;

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution 299-0922, le mandat de Madame Veilleux fut prolongé jusqu'au 23 décembre 2011 aux mêmes conditions que celles identifiées dans sa résolution d'embauche portant le numéro 193-0511;

CONSIDÉRANT l'accroissement important de la charge de travail que connaît la MRC depuis les dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'embauche de Madame Andrée Veilleux à titre de technicienne en comptabilité pour la MRC, à raison de trois (3) jours semaine pour l'année 2012 et de lui accorder une rémunération de 18.54\$/ hre pour 21 heures/ semaine. Étant donné que ce poste est maintenant régulier, Madame Veilleux bénéficiera des conditions de travail selon la politique de la MRC, soit l'assurance-collective, le REER collectif et les congés à partir du 1er janvier 2012.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**CONFORMITÉ DU PROJET DE
VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIEDSBM**

426-1111

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) souhaite déposer une demande au programme du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin de rencontrer les nouveaux objectifs de valorisation de matières résiduelles dont particulièrement les matières organiques;

CONSIDÉRANT que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC s'est fixé un objectif de valorisation des matières organiques résiduelles;

CONSIDÉRANT que la collecte à trois voies, prévue à l'action 17 du PGMR en 2003, n'a pas été retenue comme étant une action à implanter dans l'immédiat;

CONSIDÉRANT que la MRC est prête à mettre de l'avant des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de diversion de matières organiques résiduelles, compte tenu que l'objectif n'avait pas été atteint pour cette catégorie de matières lors du bilan du PGMR en 2009;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, à envoyer une lettre à la RIEDSBM confirmant que leur projet de valorisation des matières organiques ne contrevient pas au plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DES TABLETTES IPAD 2 ET
SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES DES MAIRES**

427-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'achat des vingt-une (21) tablettes électroniques iPad-2 3G avec les spécifications particulières préciser par chacun des maires au coût d'environ 1 000\$ chacune.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ADHÉSION DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC MUNICIPAL (PIQM VOLET 3)**

428-1111

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructure Québec municipal (ci-après le « PIQM-volet 3 »);

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du PIQM – volet 3 pour les projets suivants :

- Le soutien technique aux municipalités locales (réalisation d'études d'avant-projet, de plans d'intervention, développement de guides et de recueils de meilleures pratiques) qui doivent développer ou moderniser leurs infrastructures, incluant l'identification de l'état et des besoins en matière d'infrastructures d'eau, de voirie et de mesures d'amélioration énergétique des bâtiments;
- Le soutien technique aux municipalités locales en gestion contractuelle relativement à la réalisation de tous projets de construction, de réfection ou de réhabilitation d'ouvrages municipaux, entre autres, la validation de l'estimation préliminaire des travaux, la préparation d'appels d'offres et l'analyse des soumissions reçues;
- Une contre-expertise à l'égard des services afférents qui sont offerts aux municipalités locales. À titre d'exemple, la validation d'une étude d'avant-projet, d'une estimation de coût ou de tout autre rapport technique;

- Le soutien technique et le service conseil de base (accompagnement) en matière de réalisation de projets de réseaux d'eau, de stations d'épuration ou d'équipements de production d'eau potable, de voirie et d'amélioration énergétique des bâtiments.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PIQM-volet 3 du PIQM relativement aux projets suivants :

- Le soutien technique aux municipalités locales (réalisation d'études d'avant-projet, de plans d'intervention, développement de guides et de recueils de meilleures pratiques) qui doivent développer ou moderniser leurs infrastructures, incluant l'identification de l'état et des besoins en matière d'infrastructures d'eau, de voirie et de mesures d'amélioration énergétique des bâtiments;
- Le soutien technique aux municipalités locales en gestion contractuelle relativement à la réalisation de tous projets de construction, de réfection ou de réhabilitation d'ouvrages municipaux, entre autres, la validation de l'estimation préliminaire des travaux, la préparation d'appels d'offres et l'analyse des soumissions reçues;
- Une contre-expertise à l'égard des services afférents qui sont offerts aux municipalités locales. À titre d'exemple, la validation d'une étude d'avant-projet, d'une estimation de coût ou de tout autre rapport technique;
- Le soutien technique et le service conseil de base (accompagnement) en matière de réalisation de projets de réseaux d'eau, de stations d'épuration ou d'équipements de production d'eau potable, de voirie et d'amélioration énergétique des bâtiments.

QUE messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général, sont autoriser à signer les documents de demande de subvention au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du PIQM-volet 3.

ADOPTÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2012

429-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2012, soit :

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| ➤ Mardi, 17 janvier 2012 à 19h30 | ➤ Mardi, 21 août 2012 à 19h30 |
| ➤ Mardi, 21 février 2012 à 19h30 | ➤ Mardi, 18 septembre 2012 à 19h30 |
| ➤ Mardi, 20 mars 2012 à 19h30 | ➤ Mardi, 16 octobre 2012 à 19h30 |
| ➤ Mardi, 17 avril 2012 à 19h30 | ➤ Mardi, 20 novembre 2012 à 19h30 |
| ➤ Mardi, 15 mai 2012 à 19h30 | ➤ Mercredi, 28 novembre 2012 à 19h30 |
| ➤ Mardi, 19 juin 2012 à 19h30 | ➤ Mardi, 18 décembre 2012 à 19h30 |

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

430-1111

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière